

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2008

L'an deux mille huit, le dix sept décembre à vingt heures trente, les délégués de la Communauté de communes « Les Sources de l'Yerres », dûment convoqués, se sont réunis en salle du Conseil de Voinsles en séance publique sous la présidence de M. LEPY.

Présents : Mesdames et messieurs, BEUGRAND Etienne, BEUGRAND Bernard, BERTHELOT Albert, BOSSELMAYER Barbara, DELAVAU Jean-Claude, DUBUIS Simone, JENNEPIN Eric, LAB Brigitte, LAFORGE Martine, LEPY Laurent, LEVAILLANT Pascale, MICHARD Céline, PERIGAULT Isabelle, PIGNOUX-GUILLOTIN Sophie, PLATEL Véronique, SAADIA Charles, THOUVIGNON François, VERSAULT Albert.

Absents excusés : M DENEST Bernard - Pouvoir à Mme MICHARD Céline
M STOURME Patrick - Pouvoir à M BERTHELOT Albert
M PERCIK Patrick - Pouvoir à M DELAVAU Jean Claude

Secrétaire de séance : Mme LAFORGE Martine

Date de convocation : 11 décembre 2008

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres votant : 21

Assistaient également à la réunion : Cécile THIOLLIER : ingénieur,
Annie COUDIERE : secrétaire,

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance et énumère les points inscrits à l'ordre du jour

Le procès verbal de la séance du 6 novembre 2008 est adopté à l'unanimité

➤ **OBJET : Constitution de la commission d'Appel d'offre**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

Adoptent, les résultats de vote et la composition de la commission d'appel d'offres qui en résulte.

Président	M Laurent LEPY	Nombre de Voix
Membres titulaires	• Patrick STOURME	21 voix
	• Patrick PERCIK	21 voix
	• Simone DUBUIS	21 voix
Membres Suppléants	• Eric JENNEPIN	21 voix
	• Albert VERSAULT	21 voix
	• Isabelle PERIGAULT	21 voix

➤ **OBJET : Convention pour l'étude sur les enseignements artistiques**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

Autorisent le Président à signer avec la Communauté de Communes du Val Bréon, la Communauté de Communes de la Visandre, avec la Communauté de Communes de la Brie Boisée et avec les communes d'Hautefeuille et Pézarches la convention ci-jointe.

➤ **OBJET : Convention de mise à disposition du personnel communal**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Autorisent le Président, à signer la convention de mise à disposition de personnel avec les communes de Bernay-Vilbert, Courpalay, La Chapelle Iger, Lumigny-Nesles-Ormeaux, Le Plessis-Feu-Aussoux, Rozay-en-Brie et Voinsles.

➤ **OBJET : Annulation de la délibération en date du 5 juillet 2007 pour le choix du projet d'aménagement de la ZAE**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Décident d'annuler la délibération en date du 5 juillet 2007 portant sur le choix du projet d'aménagement de la ZAE et de lancer la procédure de création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

➤ **OBJET : Révocation du protocole de rachat des études de la ZAE**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Autorisent le Président à signer la révocation du protocole de rachat des études de la ZAE du 3 janvier 2008 avec la société PRD.

➤ **OBJET : Acceptation du protocole de rachat des études menées par PRD pour la ZAE**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

- **Décident** d'accepter les études qui lui sont remises par la société PRD :

Etude SEGI « incidence environnementale » Natura 2000 ; Etude INGEROP « Loi sur l'eau » ; Etude INGEROP « accès RN4 » ; Etude géotechnique « Groupe J »

- **Autorisent** le Président à signer le protocole joint avec la société PRD

➤ **OBJET : Définition et modalités de concertation de la ZAC**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

Approuvent le projet de mise en place d'une Zone d'Aménagement Concerté ayant pour objectif :

- De renforcer l'emploi sur son territoire et d'augmenter ses recettes de taxes professionnelles.

Fixent les modalités de la concertation préalable à la création d'une ZAC, de la façon suivante :

- **Publication** dans la République de Seine-et-Marne, dans le journal de la Communauté de Communes et sur le site Internet d'une annonce de ladite réunion à la mairie de Rozay-en-Brie,

- **Présentation** du projet lors d'une réunion à la mairie de Rozay-en-Brie au cours du 1^{er} semestre 2009

- **Présentation** du projet sur le site Internet de la Communauté de Communes,

- **Exposition** du projet dans les mairies de Lumigny-Nesles-Ormeaux et de Rozay-en-Brie au cours du 1^{er} semestre 2009 et pendant une période d'un mois.

➤ **OBJET : Création d'un poste de titulaire chargé de développement économique et touristique**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Approuvent et décident,

• La création d'un poste de titulaire chargé de mission pour le développement économique et touristique, à temps plein et à durée indéterminée,

• La demande des subventions correspondantes aux partenaires financiers : Département (dans le cadre du contrat CLAIR), Région, Etat ou tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

Autorisent le Président à signer tout document utile au bon déroulement de l'opération.

Questions diverses

M JENNEPIN,

Evoque la démission du Président de la Communauté de Communes de la Visandre et s'interroge sur le devenir des communes adhérentes : Jouy le Chatel, Pécy, Vaudoy en Brie, La Croix en Brie, Gastins.

Mme DUBUIS,

Précise que le fonctionnement de la CC la Visandre sera encore opérationnel jusqu'au 31 décembre 2009

M LEPY,

Informe que les orientations de la Préfecture sont principalement axées sur le regroupement des petites communautés de communes afin d'atteindre un seuil minimal de 10 000 habitants par structure.

Informe qu'il a été contacté par certains maires de communes limitrophes afin de présenter notre Communauté de Communes à leur conseil municipal.

***L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 22 H 40***